



UNION FEDERALE CONTRE LES NUISANCES DE L'AEROPORT DE STRASBOURG-ENTZHEIM

BP 60131 67960 Entzheim - contact@ufnase.fr www.ufnase.fr

Association agréée dans les domaines de la protection de la nature, de l'environnement et du cadre de vie

Lettre aux adhérents

Février 2020

Signature d'un nouvel accord sur les vols de nuit

Le 13 décembre 2019, après un an de négociations parfois difficiles, l'UFNASE a signé, avec la Direction de l'aéroport et avec les représentants des maires des communes riveraines, un protocole d'accord qui encadrera les conditions d'exploitation de la plateforme aéroportuaire de Strasbourg-Entzheim durant la période nocturne. Elaboré dans l'esprit du protocole de 1998, il doit préserver la qualité de vie et la santé des riverains et répondre aux impératifs économiques de l'aéroport et aux besoins de Strasbourg, capitale des institutions européennes.

C'est la première fois en France qu'un tel accord est signé entre un aéroport et ses riverains. En 1998 le Protocole d'accord n'avait pas été ratifié par l'UFNASE. Sur les autres grands aéroports français, les activités nocturnes sont encadrées par des arrêtés ministériels.

L'UFNASE souhaitait un arrêté ministériel permettant de sanctionner les compagnies et les pilotes en cas de non-respect des règles, mais ni l'aéroport, ni les services de l'Aviation civile, ni le Préfet, ni les Maires n'en ont voulu. Tous redoutaient un arrêté moins restrictif que l'accord et des sanctions pécuniaires insuffisamment dissuasives. Les acteurs locaux souhaitaient aussi garder la main sur un fonctionnement plus souple de l'aéroport et rester indépendants des services de l'Etat. L'ACNUSA (Autorité de Contrôle des Nuisances Aéroportuaires), qui à notre demande a accompagné de son expertise les débats en toute neutralité, était de leur avis. Nous avons accepté cette solution comme une première étape à franchir qui pourrait par la suite aboutir à un arrêté ministériel.

Cet accord, approuvé par l'ACNUSA et validé le 5 décembre par un vote en CCE (Commission Consultative de l'Environnement), sera applicable dès sa transcription dans les réglementations officielles de l'OACI (Organisation de l'Aviation Civile Internationale) au 1^{er} avril 2020.

L'UFNASE a dû faire des concessions, abandonnant sa revendication pour la fermeture de l'aéroport entre 23h00 et 6h00 et acceptant l'élargissement de la demi-heure de tolérance à l'ensemble de la nuit pour les vols en retard à l'atterrissage ou au décollage. Cette condition est essentielle pour le maintien d'une compagnie basée (VOLOTEA) dont la maintenance nocturne quotidienne de l'unique avion basé est effectuée à Strasbourg-Entzheim. Néanmoins les avancées sont importantes :

- Programmation de vols passagers ou de fret interdite de 23h30 (décollages) ou 0h00 (atterrissages) à 6h00
- Plage de restrictions nocturnes augmentée d'une heure dès 22h00 à 6h00
- 1^{er} avril 2020, interdiction des avions bruyants après 24h00 (marge acoustique ≤ 10 EPNbB)*
- 1^{er} avril 2021, interdiction des avions bruyants après 22h00 (marge acoustique ≤ 10 EPNbB)*
- 1^{er} avril 2021, limitation aux avions les moins bruyants entre 0h00 et 6h00 (marge acoustique ≥ 13 EPNdB)*
- Les dérogations entre 0h00 et 6h00 seront accordées par les membres de la Commission de suivi :
 - « Dérogations annuelles » comme celles octroyées au Racing (RCSA) pour des vols dits « sportifs »
 - « Dérogations exceptionnelles » pour des événements uniques et ponctuels

L'aéroport a également pris d'autres engagements pour limiter les nuisances au sol. Ils sont inscrits dans l'accord. L'ensemble peut être consulté sur notre site : www.ufnase.fr

Cet accord n'empêchera pas le développement des vols de nuit que nous constatons déjà par l'augmentation des mouvements après 23h00 de plus de 300% depuis cinq ans, liée au développement du trafic low-cost. Cependant, des avions d'anciennes générations plus bruyants (Tunis Air), ne pourront plus obtenir de dérogation en cas de retard dès avril 2020 ni atterrir après 22h00 en avril 2021.

Nous avons prévu qu'en cas d'augmentation des nuisances nocturnes, nous n'hésiterons pas à intervenir par tous les moyens pour faire cesser les dérives.

Nous remercions l'ensemble des 11 associations adhérentes à l'UFNASE d'avoir validé cet accord et approuvé sa signature, cela nous assurera toute la légitimité pour demander son respect.

La Commission de suivi de l'accord

Pour veiller au respect de cet accord, la Commission de suivi créée en octobre 2018, et qui est à l'origine du texte, a été confirmée. Elle est composée de deux représentants de l'aéroport, de deux maires désignés par les maires des communes riveraines de l'aéroport et de deux représentants de l'UFNASE au nom des riverains de l'aéroport et des associations environnementales.

Cette commission de suivi se réunira au minimum une fois par an et aura pour mission de veiller au respect de l'accord sur la base du nombre de vols de nuit d'avions en « retard autorisé » et du nombre de vols en « dérogation ». Nous pourrions donc intervenir immédiatement au plus près en cas de dérives constatées.

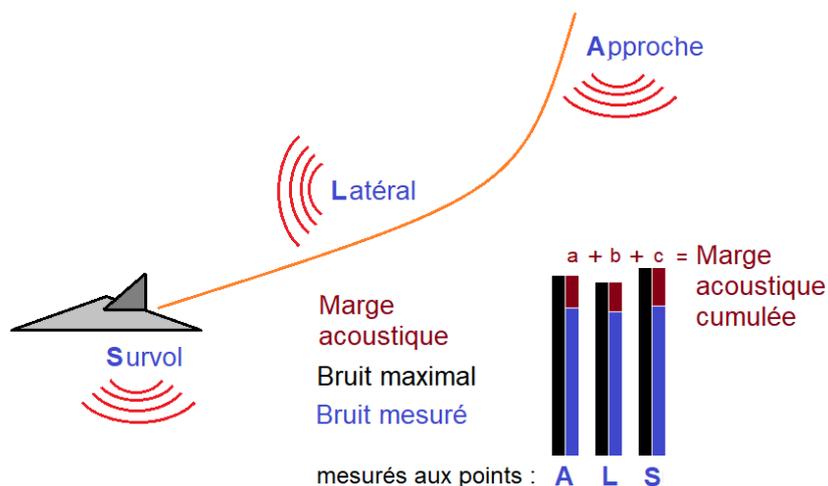
La commission de suivi sera saisie pour accorder les « dérogations annuelles » ou les « dérogations exceptionnelles » à des vols entre 0h00 et 6h00. Dans cette période nocturne les vols programmés accusant un retard ne nécessitent plus de dérogations. Cette Commission de suivi a par ailleurs la compétence pour participer à tous travaux d'études visant la réduction du bruit.

Marge acoustique cumulée et EPNdB, c'est quoi ?

Les avions sont classés acoustiquement par chapitre (selon l'année de conception) et type (hélice, turboréacteur, etc.). En fonction de leur masse maximale sont établies des limites de bruit maximal en trois points : en approche ; en survol ; en latéral.

Ensuite, chaque avion obtient individuellement un certificat acoustique établi sur la base de mesures réelles de bruit effectuées en ces mêmes trois points (en approche, au survol et en latéral de piste).

La marge acoustique en chaque point est obtenue en soustrayant le niveau mesuré du niveau maximal. Le total des trois résultats donne la marge acoustique cumulée de l'avion. Plus elle est faible, plus l'avion est bruyant.



Cette pondération présente l'inconvénient de ne pas traduire la gêne réelle provoquée par l'avion lors de son survol, mais elle a l'avantage de définir une base commune fondée sur des mesures certifiées.

Elle s'exprime en EPNdB (Effective Perceived Noise Décibel), unité de base permettant d'exprimer le niveau effectif de bruit perçu.

Pour en savoir plus : www.acnusa.fr

L'aéroport dispose à nouveau d'une station mobile de mesure du bruit en plus des 3 stations fixes implantées à Lingolsheim, Entzheim et Innenheim. De la taille d'une valise, elle est installée en général à proximité d'un bâtiment public protégé et disposant d'un branchement électrique. Elle peut être utilisée à la demande pour mesurer le bruit émis par les avions sur un secteur d'habitation.

L'UFNASE souhaite que cette station puisse être utilisée dans les prochains mois sur plusieurs sites impactés par les trajectoires d'envol ou d'atterrissage, comme par exemple les secteurs d'Eckbolsheim, Koenigshoffen, Cronenbourg et de l'autre côté de la piste à Duppigheim, Griesheim-près-Molsheim et Bischoffsheim ou en latéral à Holtzheim.

Les associations des secteurs concernés solliciteront les municipalités pour trouver les emplacements propices à l'installation de la station pour la durée préconisée comprise entre 2 et 4 semaines.

Les résultats des mesures permettront d'établir des diagnostics plus précis sur la gêne subie par les habitants. Selon les niveaux de bruit enregistrés il est envisageable de demander l'installation d'une station fixe supplémentaire sur le site le plus exposé au bruit.

Plusieurs changements d'interlocuteurs sont en cours :

- **Le Directeur de l'aéroport :**

M. Thomas Dubus, Directeur de l'aéroport de Strasbourg-Entzheim, a quitté la plate-forme au 1^{er} janvier 2020 pour rejoindre l'aéroport de Paris-Orly en tant que Directeur d'exploitation. Son successeur sera désigné par l'Agence des Participations de l'Etat.

M. Dubus a contribué au développement de l'aéroport de Strasbourg-Entzheim dans une période compliquée. Il a permis à l'aéroport de retrouver de la croissance, après la baisse consécutive à la mise en service du TGV-Est et à l'arrêt des liaisons aériennes avec Roissy et Orly. Il a aussi assuré le changement de statut de l'aéroport qui de concession est devenu une Société d'Exploitation de l'Aéroport de droit privé détenue encore pour le moment par l'Etat et les collectivités locales.

Malgré des moments de tension, L'UFNASE reconnaît en M. Dubus un interlocuteur responsable et loyal, qu'elle remercie d'avoir permis la conclusion d'un accord sur les vols de nuit et d'avoir respecté les engagements inscrits dans les chartes de l'environnement de l'aéroport. Nous lui souhaitons pleine réussite dans ses nouvelles fonctions à Paris-Orly.

- **Un nouveau Président du Conseil de surveillance de la Société d'Exploitation de l'Aéroport :**

En 2019, l'UFNASE a pu rencontrer M. Vernhes, nouveau Président du Conseil de surveillance de l'aéroport. Les échanges ont été très constructifs. M. Vernhes a une grande expérience du domaine aéronautique. Après avoir été Directeur de l'Aviation Civile Sud-Est il a été Directeur de l'aéroport de Toulouse-Blagnac, et par ailleurs, Président de l'Union des Aéroports Français.

- **Le Directeur de l'Aviation Civile Nord-Est**

Un autre changement à venir sera le départ de M. Christian Marty, Directeur de l'Aviation civile Nord-Est admis à faire valoir ses droits à la retraite.

- **Le Préfet de Région**

Ajoutons à cela le départ prochain à la retraite de M. Jean-Luc Marx, Préfet de la Région Grand-Est et du Bas-Rhin.

- **Les maires siégeant en Commission de suivi**

M. Yves Bur, Maire de Lingolsheim et Président de la Commission de suivi, et M. Alphonse Koenig, Maire d'Innenheim, ont déjà annoncé qu'ils ne se représentaient pas lors des prochaines élections municipales. Deux nouveaux maires devront donc être nommés et auront en charge de faire respecter le nouvel accord sur les vols de nuit.

Des changements dans le collège « élus » de la Commission Consultative de l'Environnement sont à attendre aussi.

Autant de nouveaux interlocuteurs que l'UFNASE devra convaincre du bien-fondé de son action en faveur de la santé et du cadre de vie des riverains de l'aéroport.

La présence et l'action de l'UFNASE depuis près de 25 ans constituent une « légitimité » qui assure une continuité au-delà des changements d'interlocuteurs, qu'ils représentent l'aéroport, les services de l'Etat, les collectivités territoriales ou les communes riveraines de l'aéroport.

L'ACNUSA a fêté ses 20 ans (Autorité de Contrôle des Nuisances aéroportuaires)

Créée en juillet 1999, l'ACNUSA est une autorité administrative indépendante ayant une mission de médiation, de contrôle et de recommandation, avec des compétences pour tous les aéroports français. Elle intervient sur toute question

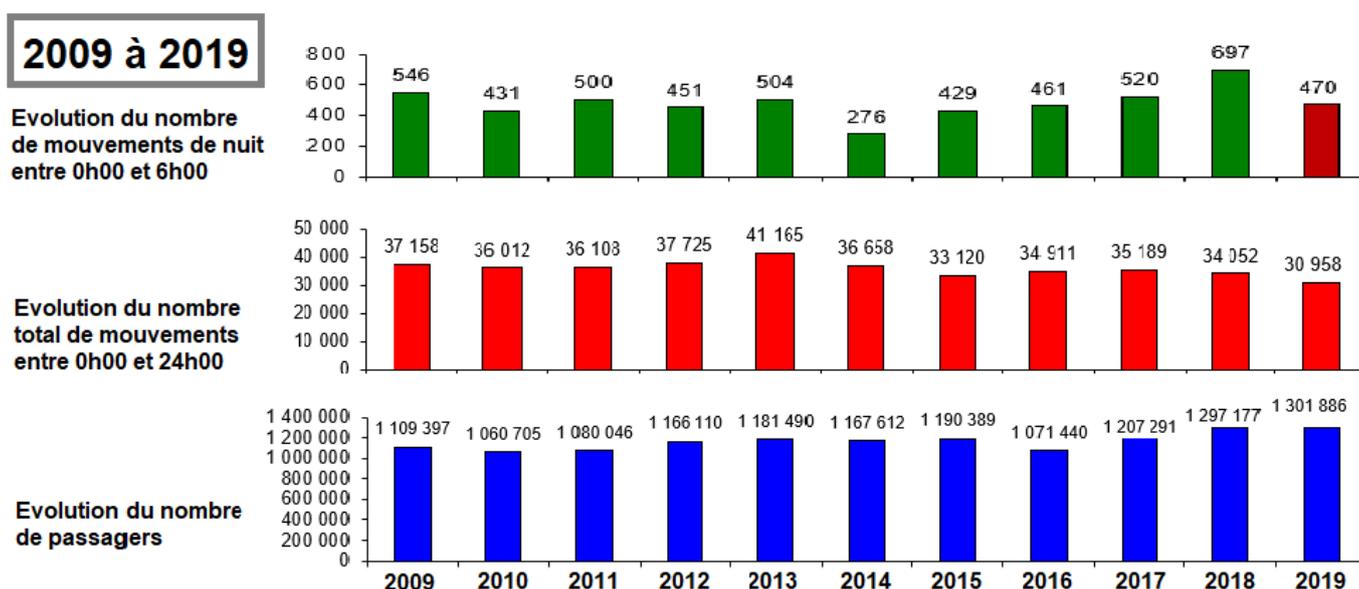
relative aux nuisances environnementales relatives au bruit, à la qualité de l'air ou de l'eau, générées par le transport aérien sur et autour des aéroports. (www.acnusa.fr)

Depuis 20 ans l'ACNUSA a émis annuellement de nombreuses recommandations destinées à la réduction des nuisances générées par les aéroports et le transport aérien. Essentiel dans le dialogue entre les aéroports et leurs riverains, l'ACNUSA a joué un rôle majeur dans la conclusion du nouvel accord sur les vols de nuit signé entre l'aéroport de Strasbourg-Entzheim et ses riverains.

Début 2019, M. Bernard Chaffange a été mandaté par l'ACNUSA pour faire un état des lieux autour de l'aéroport de Strasbourg-Entzheim et établir des propositions pour parvenir à un accord. C'est sur la base de son rapport, et en sa présence, que les discussions ont été menées au sein de la Commission de suivi de l'aéroport.

L'UFNASE remercie l'ACNUSA, son Président M. Leblanc et son représentant M. Chaffange pour avoir permis d'aboutir à la signature de l'accord sur les vols de nuit à l'aéroport de Strasbourg-Entzheim dans un climat d'échanges sincère et respectueux.

Evolution du trafic et des vols de nuit à l'aéroport de Strasbourg-Entzheim



Des chiffres réjouissants pour l'aéroport qui confirme une légère croissance. Un constat satisfaisant pour les riverains avec un nombre total de mouvements en baisse en 2019 et une activité nocturne retombée à son niveau d'avant la suppression du vol postal en 2014, ce qui s'explique en partie par le retrait d'un avion basé de la compagnie VOLOTEA. Moins de nuisances de jour comme de nuit, en espérant que cette tendance se confirmera en 2020.

Merci pour votre lecture et pour votre soutien. Sans vos 900 adhésions annuelles et les 300 manifestants de 2018, le nouveau protocole n'aurait sans doute pas encore vu le jour. Des jalons sont posés pour un avenir plus serein.

Francis Rohmer

Président de l'UFNASE